



**Municipalité de  
Casselman  
Municipality**

**BAT-006-2019**

<b>Sujet :</b>	<b>Expertise structurale des bâtiments modulaires préfabriqués</b>
<b>Date de la rencontre :</b>	<b>Le 10 septembre, 2019</b>
<b>Annexe :</b>	<b>Rapport – 750 Principale - SEFA</b>

**RECOMMANDATION**

1) Que le Conseil de la Municipalité de Casselman accuse réception du rapport administratif du directeur du service du bâtiment **BAT-006-2019** concernant la démolition de (4) quatre bâtiments modulaires préfabriqués localisés sur la propriété du 750 rue Principale, Casselman suivant les recommandations de l'ingénieur structurale, M. Francis Landry dû à la santé et sécurité des occupants et de l'état des bâtiments.

**CONTEXTE**

Une visite des lieux en date du 16 juillet 2019 a été effectuée avec M. Francis Landry, P.Eng. afin de constater l'état de la structure de (4) quatre bâtiments modulaires préfabriqués, et afin de savoir si ceux-ci peuvent être rénovés ou doivent être démolis.

**ANALYSE**

Suivant le rapport en annexe fourni par M. Landry, la structure des modules n'est pas en bon état, même que plusieurs dommages structuraux sont visibles tant de l'extérieur que de l'intérieur. Le rapport de M. Landry mentionne bien qu'il y a une possibilité de rénovation mais que ceci représenterait plusieurs milliers de dollars, au-delà de \$50,000.00 et que ceci n'est pas favorable, sans oublier la présence de moisissures, d'humidité et possiblement la présence d'amiante dans les matériaux existants qui augmenteraient les coûts de manière astronomique.

**RECOMMANDATION**

Il est recommandé d'accepter la recommandation du directeur du service du bâtiment et de l'ingénieur structurale, soit la démolition de (4) quatre bâtiments modulaires préfabriqués basé sur le rapport de l'ingénieur et le BCA s.15.9(2) – Unsafe Buildings.

**Préparé par:**

**Marc-André Décoeur, CBO**  
Directeur – Service du bâtiment

**Révisé et approuvé pour la  
considération du Conseil par :**

**Linda D. Bergeron, CPA, CGA**  
Administratrice en Chef